



AVIS DE PROMULGATION

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE CLERMONT :

PUBLICATION DU RÈGLEMENT NO. VC-434-23-1

**« Règlement modifiant certaines dispositions du
Règlement de zonage numéro VC-434-13 et du Règlement de
lotissement numéro VC-435-13 »**

Avis est, par les présentes, donné par la soussignée conformément à la Loi :

- **QUE** le règlement numéro VC-434-23-1 modifiant certaines dispositions du Règlement de zonage numéro VC-434-13 et du Règlement de lotissement numéro VC-435-13 est entré en vigueur le 28 juin 2023 suite à la délivrance du certificat de conformité par la MRC de Charlevoix-Est ;
- **Qu'**une copie de ce règlement est déposée au bureau de la Ville de Clermont sise au 2 rue Maisonneuve, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

DONNÉ À CLERMONT, CE 3^e JOUR DU MOIS DE JUILLET 2023.

France D'Amour, directrice générale